



AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PISCINE INTERCOMMUNALE DE BLANQUEFORT-PAREMPUYRE DISTRIBUTEUR D'ARTICLES DE NATATION

Avis de publicité établi conformément aux articles L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques instituant la mise en concurrence préalable à la délivrance des occupations temporaires du domaine public en vue d'une exploitation économique

1. Personne publique et point de contact

Commune de BLANQUEFORT, 12 Rue Dupaty, BP 20117, 33294 Blanquefort Cedex

Direction Générale Adjointe Services à la Population

Service Sports, Vie Associative

Tel : 05 56 95 50 84

au.longer@ville-blanquefort.fr

2. Objet de l'autorisation

La présente publicité concerne la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public sans emprise au sol en vue de l'exploitation d'un distributeur d'articles de natation au sein de la piscine intercommunale sise Allée Camille Muffat, 33290 Blanquefort.

L'autorisation donnera lieu à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public.

Le cahier des charges complet précisant les conditions d'occupation et d'exploitation ainsi que les conditions financières est à télécharger sur le site Internet de la ville / à demander au point de contact indiqué au 1.

3. Durée de l'autorisation

L'autorisation est délivrée pour une durée de 3 ans à compter de la mise en service du distributeur (date prévisionnelle à compter du 1^{er} janvier 2027).

4. Pièces à fournir

À l'appui de la candidature, devront être fournies les pièces suivantes, établies en langue française :

- Un planning de réalisation faisant apparaître les différentes étapes, les délais d'installation et de première mise en service
- Les modalités de mise à disposition et d'exploitation du distributeur en indiquant les caractéristiques techniques, la notice d'utilisation, la photo de l'appareil proposé, les produits mis à la vente avec leur tarif, les modalités de remboursement des usagers ;
- Les modalités de maintenance du distributeur (périodicité, procédure à suivre en cas de panne, délais d'intervention) ;

- La présentation du candidat,
- Un extrait K-bis datant de moins de 3 mois
- Agréments pour l'activité concernée
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Tout document jugé utile à la candidature

5. Date limite de réception des candidatures

Lundi 02 novembre 2026 à 17 heures auprès du Service Sports, Vie associative (Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le mardi de 13h à 19h) ou par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse spécifiée au point 1.

6. Conditions d'attribution de l'emplacement

Les candidatures seront analysées en veillant :

- au respect des prescriptions techniques et organisationnelles exprimées dans le cahier des charges ;
- au calendrier d'installation et de mise en service proposé ;
- à la gamme, la qualité et la pertinence des produits proposés ;
- à la praticité de la procédure de remboursement des usagers en cas de dysfonctionnement du distributeur ;
- à la qualité des modalités de maintenance et des délais d'intervention proposés.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature par signature de la convention d'occupation du domaine public correspondante, la commune se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler la procédure d'attribution et de ne pas donner suite aux offres reçues.